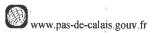


Liberté Égalité Fraternité

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°110

Publié le 30 juillet 2021







DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques	
- Arrêté préfectoral n°2021-10-45 en date du 29 juillet 2021 organisant la suppléance des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais	



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Liberté Égalité Fraternité

Pôle d'Appui Territorial Mission Contentieux des Politiques Publiques

Arras, le 29 juillet 2021

N°2021-10-45

Arrêté préfectoral organisant la suppléance des fonctions de Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais.

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe);

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Lens (classe fonctionnelle II)

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Alain CASTANIER;

Considérant la nécessité de maintenir la continuité des services de l'État dans le département.

Sur proposition du secrétaire général ;

Rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9 Tél: 03 21 21 20 00

Arrête

Article 1^{er} : M. Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens, est chargé de la suppléance des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais du mercredi 04 août à 11heures au mercredi 04 août à 23 heures.

Article 2: La délégation de signature accordée à M. Alain Castanier, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, par l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020, sera exercée par M. Jean-François Raffy, sous-préfet de Lens, durant la période précitée.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais par suppléance, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 04 août 2021.

Louis LE FRANC